



KPMG Audit
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex
France

Grant Thornton
**Membre français de Grant Thornton
International**
100, rue de Courcelles
75017 Paris
France

Latécoère S.A.

**Rapport des commissaires aux
comptes sur la réduction du
capital**

Assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2014 - résolution N° 25
Latécoère S.A.
135, rue de Périole - 31500 Toulouse
Cette lettre contient 2 pages
Référence : MD - 142.091 RRC



KPMG Audit
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex
France

Grant Thornton

**Membre français de Grant Thornton
International**
100, rue de Courcelles
75017 Paris
France

Latécoère S.A.

Siège social : 135, rue de Périole - 31500 Toulouse
Capital social : €. 23.058.084

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2014 - résolution N° 25

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre directoire vous propose de lui déléguer pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de votre société, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions aux termes de la 10^{ème} résolution soumise à l'approbation de votre assemblée statuant à titre ordinaire, dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Labège, le 23 avril 2014

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Michel Dedieu
Associé

Paris, le 23 avril 2014

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Gilles Hengoat
Associé